

# LA GARZETTE

BULLETIN MUNICIPAL / N° 7 / JUIN 2010

## LE HÉZO



*Chers Hézotines et Hézotins,*

**L**e temps passe de toute évidence très vite, c'est déjà le moment de vous raconter un nouvel épisode de la vie de la commune dans LA GARZETTE. Cette année 2010 va marquer le pas des gros investissements communaux. La salle polyvalente prend un rythme de croisière, des fêtes et des activités associatives y sont organisées. Beaucoup de particuliers l'utilisent pour des événements d'ordre privé. Des réunions de travail et des congrès participent à son utilisation. Tout ceci nous permet d'évaluer la pertinence de sa réalisation. Cet outil est mis à votre disposition. Si vous avez des idées, envie de vous impliquer, de participer d'une manière ou d'une autre à la vie de votre commune, c'est le moment... foncez !

**L'**année sera une année studieuse et de réflexion. Comme vous le savez, la commune a ouvert la **révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols)** pour aboutir à un nouveau document d'urbanisme **le PLU (Plan Local de l'Urbanisme)**. Les réunions s'enchaînent au rythme de une par mois environ. Les premières démarches nous laissent à penser que les contraintes qui s'imposent à nos territoires littoraux se durcissent toujours un peu plus et qu'il serait vain d'imaginer de grosses modifications dans le paysage de notre commune. Il nous faudra cependant intégrer les documents qui sont opposables au PLU, c'est-à-dire le **SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer)** document d'Etat, le **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)** mis en place par Vannes Agglo, sans parler du **PNR**, si il est approuvé. La maîtrise de l'urbanisation et la densification sont dans l'air du temps !

**Une étude des zones humides** est obligatoire dans le cadre de l'élaboration du PLU. Une délibération préfectorale donne la possibilité à des techniciens de pénétrer sur les propriétés privées, si nécessaire. Ils seront munis d'une autorisation communale et de documents d'identité. Une commission réunissant des habitants du Hézo vient d'être constituée dans le cadre de ce travail pour en analyser les résultats.

**Une étude dite AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme)** a également été souhaitée par les élus. Elle est facultative, mais dans une période où de nombreux concepts innovants en matière d'architecture, d'utilisation de l'espace, de traitements énergétiques, de développement durable sont plus que jamais à prendre en compte, il nous paraissait nécessaire de bien les comprendre et de les intégrer dans notre démarche.

**Q**uand le temps sera venu, des réunions publiques seront organisées afin que vous puissiez prendre connaissance du fruit de notre travail. Vous pourrez alors nous faire part de vos observations et ainsi participer à la réalisation de ce document. Affaire à suivre....

Pour se mettre en conformité avec les lois, d'autres études sont engagées. La première est **la mise en accessibilité au handicap de la voirie et des immeubles commu-**

**naux.** C'est la conséquence d'une loi de 2005 qui préconise que les études soient menées avant fin décembre 2010 pour la voirie. Les études sur les bâtiments communaux suivent dans la foulée...

**A**vec le concours de Vannes Agglo, nous avons pu mutualiser les frais d'étude. C'est au Cabinet SCE qu'a été confié le travail concernant la voirie. Il est aujourd'hui terminé. Des sommes importantes seront nécessaires pour réaliser tous ces travaux. Nous devons procéder par tranches successives avec un étalement des travaux qui se fera sur plusieurs années. De la même façon, c'est l'APAVE qui est chargé de l'étude qui concerne l'accessibilité au handicap des bâtiments publics. Par chance, beaucoup de nos constructions sont récentes et ne présenteront pas, je l'espère, d'anomalie majeure.

**Une autre étude réalisée par Vannes Agglo concerne le PLH (Plan Local de l'Habitat).** Elle a pour but de faire un diagnostic précis et une analyse fine des besoins en logements publics ou privés sur notre agglomération pour une période de cinq ans. Un effort important a été demandé aux communes pour favoriser le logement social. L'objectif que Le Hézo devra atteindre à l'horizon 2015 est la construction de six logements sociaux supplémentaires (publics ou privés). Avec la cession gratuite de notre ancienne salle polyvalente à Bretagne Sud Habitat, nous pourrons réaliser trois logements. C'est un début !

**Autre sujet de réflexion : le PDU (Plan de Déplacements Urbains).** Objectif : lutter contre l'effet de serre en limitant l'usage de la voiture et en favorisant les modes de déplacement doux, transports collectifs, piétons ou vélos. Des sommes conséquentes seront consacrées à l'aboutissement des réflexions menées par l'Agglo puisque l'on parle d'environ 175 millions d'euros investis sur dix ans. Une exposition itinérante, mise à la disposition des communes, est passée par Le Hézo.

Voilà en quelques lignes les sujets de réflexions et d'actions qui nous occupent en ce moment.

Merci à M. Michel GUILBERT et aux membres de la Commission information et communication qui font un très gros travail pour réaliser ce bulletin municipal...

**C'**est presque le moment de vous quitter, cependant je ne peux pas le faire sans évoquer avec une infinie tristesse les événements dramatiques qui ont marqué de façon durable ce début d'année 2010. Ces tragédies sont des traumatismes profonds pour les familles et pour chacun d'entre nous. Car une commune n'est pas seulement un lieu de vie, c'est aussi une appartenance identitaire à un groupe, à une famille... Beaucoup d'entre vous ont fait part de la douleur et de la compassion qu'ils éprouvaient pour ces familles si durement touchées. On a vraiment envie de crier : « Plus jamais ça ! ».

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la vie de notre commune, et par ce biais à l'intercommunalité.



M<sup>me</sup> le Maire,  
Josiane BOYCE.

## SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal...

- Fixe les tarifs de location de l'Estran pour 2010.
- Maintient les tarifs 2009 pour 2010 concernant les photocopies, les concessions au cimetière, la pose de buses.
- Maintient à la même hauteur qu'en 2009 la subvention voyages pour les collégiens et lycéens, ainsi que la participation communale aux fournitures des enfants scolarisés en CLIS.
- Attribue au cabinet Ouest'Am le marché d'élaboration du PLU avec approche environnementale de l'urbanisme et au cabinet TBM Chauvaud l'inventaire obligatoire des zones humides et cours d'eau.
- Sollicite auprès des organismes agréés les subventions pouvant être attribuées pour la réalisation du PLU.
- Renouvelle pour cinq ans la convention de mise à disposition d'un garde-champêtre et d'un gardien de police municipale avec la commune de Theix.
- Détermine les vacances funéraires de la police municipale.



- Renouvelle la convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat.
- Vote la modification de statut de l'Agglomération du Pays de Vannes.
- Inscrit au BP 2010 les travaux de ravalement et de remise en état de l'escalier de l'église sous condition de subventions.

- Décide la démolition de l'ancienne salle de Poulho et la cession de la parcelle correspondante aux HLM Bretagne Sud Habitat pour la réalisation de trois logements locaux.

## SÉANCE DU 29 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal...

- Modifie le règlement d'utilisation de l'Estran et crée une régie de recettes.
- Annule la délibération de location de la cantine.
- Confirme l'inscription budgétaire 2010 de la mise en œuvre du programme « Ecole numérique » pour un montant de 2.713 €.
- Approuve au titre de l'année scolaire 2009/2010 la prise en charge de neuf séances scolaires au centre aquatique de Surzur ainsi que le transport des enfants pour un coût de 1.435,50 €.

- Approuve la création d'un demi-poste supplémentaire d'animatrice au Relais Intercommunal Parents-Assistantes Maternelles, ainsi que les nouvelles modalités de calcul de la participation communale.
- Confie à la Socotec le contrat relatif à la vérification technique des bâtiments communaux.
- Formalise la demande de subventions concernant les travaux de l'église.

## SÉANCE DU 26 MARS 2010

Le Conseil Municipal...

- Approuve les comptes de gestion 2009 dressés par le comptable du Trésor.
- Approuve les comptes administratifs 2009.
- Décide d'affecter 112.249,95 € au compte 1068 du Budget Primitif 2010 en section d'investissement et 105.783,27 € en section de fonctionnement (compte R-002).
- Maintient pour 2010 les mêmes taux d'imposition qu'en 2008 et 2009.
- Vote le Budget Primitif 2010 en recettes et en dépenses : Fonctionnement 559.408 €, Investissement 348.545 €.
- Accepte différents devis concernant : travaux de voirie route de Surzur (3.308,76 € TTC), fourniture d'une jupe pour le podium (523 €), rideau de scène pour l'Estran (3.860 € TTC), mise à niveau du matériel informatique de l'école (1.856,44 € TTC), participation à l'entretien du stade de Saint Armel (taille de la haie et évacuation de déchets) pour un montant de 2.246,69 € TTC.
- Adhère à la convention de groupement de commandes proposée par l'Agglomération.
- Accepte la cession gratuite au profit de la commune des parcelles B1278 (5 m<sup>2</sup>) et B1280 (9 m<sup>2</sup>).
- A l'issue de la séance, M<sup>me</sup> le Maire remercie M. Gabellec, comptable du Trésor, pour son soutien, sa présence et souligne que celui-ci a refusé de percevoir l'indemnité 2009 prévue, déclarant qu'il est agent de l'Etat au service des Collectivités.

**L'intégralité du compte rendu de chaque séance du Conseil municipal est affichée près de la Mairie et consultable sur place ou sur le site internet de la Commune ([www.lehezo.com](http://www.lehezo.com)).**

**Vous trouverez également sur le même site internet : les menus de la cantine, la programmation des manifestations locales et de nombreuses informations sur la commune, son histoire, les sentiers côtiers, le circuit des fontaines, l'économie locale, la vie associative...**

## LE BUDGET COMMUNAL

Un moment très important : le vote du budget de la commune !

Une nouvelle fois nous sommes dans l'obligation d'être particulièrement vigilants à l'état de la dette, mais aussi de prendre en compte la situation économique.



Cependant il faut se rendre à l'évidence que dans nos petites communes, avec les nouveaux aménagements et orientations, la conjugaison de l'équilibre de nos comptes nous oblige à être très particulièrement attentifs. Il nous aurait été plus confortable d'augmenter les impôts, mais il ne paraît pas raisonnable de le faire dans la conjoncture actuelle.

L'an dernier, nous avons bénéficié du plan de relance national dû au montant de nos investissements réalisés pendant l'exercice précédent ; la récupération du fonds de compensation de la TVA avec une année d'anticipation nous a permis de bénéficier de trésorerie.

Comme nous nous en étions engagés, nous avons remboursé le premier emprunt que la commune avait souscrit lors de la réalisation de l'école Vert Marine. Ceci a été conforté par la vente également des terrains sur le clos Stivell et de terrains communaux à Lézuis.

Si la situation financière s'est très nettement améliorée, elle reste toujours fragile.

La nécessité d'entretenir notre patrimoine immobilier, l'accroissement du nombre de nos bambins sur les bancs de notre école, les projections sur nos équipements qu'elles soient d'ordre matériel ou de fonctionnement, les attentes de la population en tant

que services, tout cela est à prendre en compte et coûte tant en investissements qu'en fonctionnement. Il nous faut penser à notre voirie (c'est une priorité) et à l'embellissement de la commune.

Mais il faudra être patients, car après les estimations annoncées pour les travaux du pré-diagnostic d'aménagement voirie par exemple, les chiffres s'envolent et laissent entrevoir des sommes qu'il nous faudra planifier sur plusieurs exercices.

### **QUELQUES CHIFFRES**

Les charges de personnel représentaient 50,2 % du total des charges réelles en 2008 et 45,69 % en 2009 (*source* : Rapport du comptable du Trésor).

Comparativement aux communes équivalentes, les impôts sur la commune sont de 278 € par habitant en 2008, soit nettement supérieurs à la moyenne régionale 251 € et représentent un montant non négligeable en 2009. Près de 324.030 € ont été perçus au titre des impôts et taxes sur la commune.

Notre FCTVA passe de 143.553 € à 61.619 € en 2010 et diminuera encore en 2011. (Elle est la conjonction de nos investissements d'une année sur l'autre.)

La dotation d'Etat restera stable à environ 142.000 €, représentant environ 30 % de nos ressources des produits réels.

Le système de péréquation du reversement de la taxe professionnelle ne nous est pas défavorable y compris pour les prévisions sur 2011 malgré sa modification.

Les dépenses de fonctionnement pour la commune ont représenté en 2009 plus de 638.508 € contre des recettes boustées par l'addition des produits exceptionnels soit 677 467 + 179 030 €.

## BIBLIOBUS ET BIBLIOTHÈQUE

Le bibliobus n'est plus ! Il se faisait vieux et convenait de moins en moins car le stock de livres proposé à l'échange était limité.

Le Conseil Général met en place un nouveau système : les bénévoles pourront aller à la Médiathèque Départementale du Morbihan (plus de choix) deux à trois fois par an pour choisir le renouvellement du stock qui sera livré par un camion ordinaire. La navette reste toujours d'actualité et amène les titres demandés selon la disponibilité tous les 15 jours. Le stock des prêts de la Médiathèque sera intégré au stock existant de notre bibliothèque pendant chaque période.

Pour nous mettre en conformité avec la nouvelle convention de la MDM, il sera nécessaire, à partir de septembre, de remplir une fiche d'inscription/règlement pour pouvoir emprunter gratuitement des ouvrages.



*Les enfants aussi ont leur petit coin à la bibliothèque !*

Nous recherchons toujours des bénévoles pour ranger, couvrir les livres, tenir une permanence ou autre... S'adresser en mairie.

## ÉLABORATION DU P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Nous avons lancé le Plan Local d'Urbanisme qui se substituera à notre Plan d'Occupation des Sols datant aujourd'hui de 1999. Ces deux documents d'urbanisme, s'ils abordent tous deux l'orientation et le développement du territoire, sont des éléments totalement différents comme Madame le Maire nous l'a expliqué dans la dernière *Garzette*. Il occupera la Commission d'urbanisme ainsi que les comités de pilotage sur dix-huit mois au moins.

Après une consultation pour arrêter le bureau d'étude qui sera notre pilote pour l'établissement de notre futur document d'urbanisme, nous avons été amenés à retenir entre les six candidatures, le cabinet le mieux disant de cet examen en collaboration avec la Communauté d'agglomération en toute fin d'année dernière.

Les propositions des différents candidats s'échelonnait de 27.400 € à 29.600 € avec une option, certes facultative, mais essentielle à l'élaboration d'une démarche AEU accompagnée d'un inventaire des zones humides.

Il faut savoir que la particularité de notre commune, avec sa frange littorale, offre des contraintes environnementales très particulières, et le millefeuille des règlements nous amène à être particulièrement prudents pour le montage de ce dossier. Le coût global de l'opération nous coûtera environ 50.000 € déduit d'une participation de l'Etat additionnée des différentes subventions s'élevant à 24.500 €. Cette opération indispensable pour la projection de notre commune n'est pas neutre pour les finances. **C'est pourquoi nous sommes très vigilants et le resterons tout au long de l'élaboration de ce document qui sera notre engagement urbanistique pour la future décennie...**

Le planning des études prévoit, dans les différentes phases de l'élaboration du document, une vingtaine de réunions et un passage en quatre temps forts :

La phase, aujourd'hui pratiquement achevée, qui n'est pas la moindre, est le **diagnostic** qui permet de dresser le cadre de notre territoire tant au niveau de l'habitat existant que le tissu urbanistique de notre commune. Elle prend en compte l'évolution démographique, s'appuie sur l'évolution du parc immobilier, les zones d'activité, relève la mobilité et l'accessibilité du territoire (voies et déplacements). Elle s'inscrit dans le contexte physique et naturel en particulier sur la phase environnementale et les intérêts majeurs de la commune, sans oublier l'analyse de l'organisation du territoi-

re, pour en définir une synthèse et les enjeux de notre futur PLU.

De cette première phase découleront directement l'établissement de notre PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et les orientations d'aménagement (documents prépondérants pour la validité de notre document d'urbanisme), ceci devant être achevé pour la fin de cette année. Il en découlera les phases 3 et 4 que sont respectivement **l'organisation du règlement et la mise en forme de ce document.**

### QUELQUES DONNÉES:

- Évolution de la population (1982 à 2010) : 332 en 1982 contre aujourd'hui 693, soit une forte croissance démographique de plus de 20%

- Une natalité équivalente à la moyenne nationale : 13 %.

- La mixité intergénérationnelle nous range dans la moyenne du territoire de la Communauté d'agglomération : la part des moins de 20 ans représente 26,7% de la population, celle des plus de 60 ans est légèrement inférieure 20,1%.

- L'effectif scolaire est passé de 42 élèves en 2000 à 68 élèves en 2009, nécessitant l'ouverture d'une troisième classe.

- La population active a évolué selon un rythme nettement plus soutenu (33,6 %) que la progression de la population totale.

- Le parc immobilier dénombre aujourd'hui plus de 367 logements repartis en résidences principales pour 266 contre 72 en résidences secondaires et 29 logements partiellement dits vacants. La moyenne d'occupation des habitations est dans la strate nationale de villes de même importance soit 2,5 habitants par logement.

- La typologie du bâti décline une forte répartition entre les maisons individuelles, soit 354 contre 13 appartements.

- Le rythme des constructions neuves sur la commune représente une moyenne, sur les dix dernières années, de 10,6 par an.

Nous espérons ne pas vous avoir donné le tournis avec toutes ces précisions. L'élaboration d'un document comme le PLU est l'affaire de tous et l'équipe municipale ainsi que les partenaires à la mise en forme de ce document sauront vous écouter pour apporter les éclaircissements nécessaires et répondre à vos interrogations dans ce dédale de règlements qui emmaillera ces dix-huit mois d'étude.

Des réunions publiques, dont le calendrier n'est pas arrêté, seront organisées pour la présentation et la participation de la population en vue de la rédaction finale du document. Nous souhaitons votre participation afin d'aboutir à un consensus partagé par le plus grand nombre.



## ESTIMATION DES OFFRES A.D.S.L

Le Cabinet TACTIS a procédé en février dernier, pour le compte de Vannes Agglo, à l'estimation des Offres ADSL sur notre commune.

Dans cette étude, 233 lignes téléphoniques ont été testées. Il en ressort les données statistiques suivantes :

- Pourcentage de lignes testées renseignées : 97,42%.
- Pourcentage de lignes testées renseignées utilisées pour la simulation ADSL : 85,84%.
- Pourcentage de lignes éligibles à 8 Mbit/s et plus : 0,44%.
- Pourcentage de lignes éligibles de 4 Mbit/s inclus à 8 Mbit/s exclus : 0,00%.
- Pourcentage de lignes éligibles de 2 Mbit/s inclus à 4 Mbit/s exclus : 10,13%.
- Pourcentage de lignes éligibles de 512 Kbit/s inclus à 2 Mbit/s exclus : 88,11%.
- Pourcentage de lignes inéligibles à 512 Kbit/s : 1,32%.

Seul le secteur de La Ville au Vent demeure, pour l'instant, inéligible à un service



ADSL minimum.

### IMPORTANT

Pour les foyers ou entreprises qui ne pourront se connecter via la technologie ADSL (au minimum 512 Kbits/s), le Conseil Général peut néanmoins les aider financièrement pour s'équiper à l'aide de l'une des deux solutions alternatives proposées :

- soit le satellite (*en positionnant une parabole sur le bâtiment, il est possible d'accéder à l'internet haut débit via une liaison satellite*);

- soit le WiMax (*qui permet la transmission de données numériques par voie hertzienne*).

Une aide financière allant jusqu'à 150 € peut vous être accordée à cet effet pour l'acquisition d'une parabole satellite ou d'un terminal WiMax, ou pour la pose de ces équipements par un installateur professionnel.

Pour tous renseignements vous pouvez joindre le service des partenariats territoriaux du Conseil Général au 02.97.54.81.97.

## EXPOSITION P.D.U. (Plan de Déplacements Urbains)

L'élaboration du Plan de Déplacements Urbains touche à sa fin.

A l'issue de la phase diagnostic achevée en avril 2009, deux objectifs majeurs de développement des déplacements ont été retenus : réduire de 10% la part de marché de l'automobile sur le territoire de l'agglo, accompagnée d'une augmentation de près de 80% de la fréquentation des transports en commun, et une réduction de 10% des kilomètres parcourus en automobile sur le trafic d'échanges. L'objectif final sera d'atteindre une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par habitant à l'horizon 2020. Quarante mesures visant à s'assurer d'une mobilité durable sur le territoire de

l'agglomération pour la prochaine décennie ont été définies.

Au terme de cette étude une réunion publique a eu lieu le 10 juin au Palais des Arts à Vannes, puis une exposition publique a été présentée en mairie du Hézo du 11 au 18 juin. Le 17 juin, entre 9 et 10 heures, M<sup>me</sup> Rousseau, en charge du dossier auprès de la Communauté, était présente sur les lieux de l'exposition.

Courant 2011, les élus auront à se prononcer sur l'approbation du projet présenté à cette exposition.



## P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

La Société SCE, choisie pour réaliser l'étude d'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) retenus sur notre commune, a présenté au Conseil municipal le 4 juin dernier les préconisations proposées. Celles-ci font suite à plusieurs réunions de travail qui se sont déroulées en Mairie avec la participation de quelques Hézoïens sensibilisés par le sujet.

Si la loi du 11 février 2005, portant sur l'égalité des droits et des chances, intègre la chaîne de déplacement des personnes handicapées et rend cette étude obligatoire, la mise en application de ses préconisations sera prise en compte au fur et à me-

sure de la réfection de la voirie. De quoi s'agit-il ? En prenant comme référence le guide du CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques), les cheminements piétons, les traversées piétonnes, les pentes, les parkings publics ont été diagnostiqués sur les liaisons entre le cimetière, la rue Saint-Vincent, la rue Er Vréneuguy, la rue de Lézuiz, l'accès au secteur de l'Ecole, de la salle polyvalente et les arrêts de bus.

L'ensemble de ces aménagements représentant un budget d'environ 284.450 € HT, vous comprendrez qu'ils soient étalés dans le temps. Objectif : 50 % de réalisations d'ici 2020.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Je ne reviendrai pas sur ce dramatique accident qui a touché notre commune au premier jour du printemps, par pudeur et par respect des parents éprouvés.

Le rôle de l'élu référent sécurité routière est d'éveiller en chacun de nous et faire comprendre que les règles du code de la route sont là pour le bien de tous et que s'y tenir sauve des vies. Aujourd'hui, je reviendrai sur un thème qui me tient particulièrement à cœur :

**...Et si l'on apprenait à partager la rue?**

L'espace de circulation de la commune ou de l'agglomération est également un lieu de vie pour tous où différents acteurs se côtoient tous les jours, tour à tour, piétons cyclistes ou automobilistes. Chacun d'entre nous doit s'adapter à l'espace global, aux conditions spécifiques de déplacement des uns et des autres. Ce partage est un acte de respect à l'égard de l'autre.

La sécurité des déplacements dans nos bourgs ou en ville nécessite que chacun se conforme aux règles du code de la route.

Face à l'intensification du trafic, les règles ont évolué et ont introduit le principe de prudence. La vie n'est-elle pas un joyau fragile qui mérite d'être respecté ?

Le code de la route précise que le conducteur doit à tout moment adopter un comportement digne et prudent envers les autres usagers des voies publiques ouvertes à la circulation. Ils doivent notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables.

Beaucoup d'entre vous nous rapportent que les gens, d'autres, roulaient trop vite sur nos routes et voies. Avons-nous fait le constat sur notre propre comportement ? Sommes-nous respectueux des autres ? S'il peut être acceptable de juger les autres,

faisons-nous ou sommes-nous capables de faire notre propre autocritique sur nos comportements routiers ?

**PIÉTONS : VOUS AVEZ DES DROITS  
MAIS AUSSI DES DEVOIRS**

- Circulez sur les trottoirs ou sur les accotements.
- Vous êtes prioritaires dans les zones de rencontre et les aires piétonnes.
- Vous devez emprunter les passages piéton pour traverser la chaussée et de surcroît s'ils sont à moins de 50 m de l'envie de franchissement.
- A la descente d'un bus, regardez autour de vous qu'il ne vous cache pas d'autres usagers.
- Pour traverser, assurez-vous que les feux de signalisation, la visibilité et la distance des véhicules le permettent.
- Attention aux bruits de la route, car lorsque les années s'accumulent nous perdons de la vigilance auditive et nos gestes deviennent moins vifs, alors assurez-vous de la valeur temps pour franchir une chaussée.
- La nuit ou dès que la visibilité est insuffisante, utilisez de préférence des vêtements clairs ou munis de bandes fluorescentes le jour et réfléchissantes la nuit.

**Des droits...**

Le nouveau code de la route entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2001 a renforcé les droits des piétons.

Il énonce clairement l'obligation pour les conducteurs de véhicule de céder le passage aux piétons dès l'instant où ceux-ci sont engagés régulièrement sur la chaussée.

**...et des devoirs.**

Au même titre que tous les usagers, les piétons doivent observer les règles du code de la route. S'ils ne le respectent pas, ils encourrent une amende de première classe.

**BONNE ROUTE A TOUS.**

L'élu référent sécurité routière



## FORMATION

L'ensemble du personnel communal a suivi au début de l'année un stage de formation "Sécurité civile - prévention et Secours civiques de niveau 1", animé par l'Union Départementale des Sapeurs pompiers.

Ce stage, d'une durée de deux après-midis, s'est déroulé au centre de secours de Surzur. Tous les participants ont apprécié la qualité de la formation proposée et le dynamisme de l'encadrement.

En reconnaissance de leur implication, ils se sont vus attribuer un "Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile" qui leur a été remis en toute simplicité le 28 avril dernier en mairie.



## PRÉSENTATION DU PROJET PARC NATUREL RÉGIONAL (P.N.R.) AUX ÉLUS



Le vendredi 28 mai, M. Luc Foucault, vice-président du SIAGM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan), est venu présenter le projet du parc Naturel Régional aux élus de Noyal et du Hézo dans la salle communale de Noyal.

Cette rencontre était la continuité des réunions de travail et d'information qui se sont déroulées tant au SIAGM que dans les communes concernées, individuellement et par secteurs. Elle avait pour but de mettre tous les élus locaux au même niveau d'information et d'apporter des éléments de réponse aux interrogations subsistantes, telles que :

- Que peut apporter le PNR à notre commune ?

- Quelles contraintes ?
- Quelles charges aurons-nous à supporter ?
- Quelles conséquences au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration ? Etc.

D'ici quelques mois le Conseil municipal aura à se prononcer sur la démarche d'adhésion à la charte du PNR.

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique concernant le projet de Parc Naturel est en cours depuis le 15 juin jusqu'au 19 juillet. Le dossier est à la disposition du public et consultable sur place aux heures et jours d'ouverture de la Mairie. Un registre est ouvert pour recueillir vos observations.

## OUVERTURE DE L'ÉCHONOVA PAR VANNES AGGLO

Très attendu par les musiciens et le public, l'Echonova, lieu dédié aux musiques actuelles et amplifiées, a été inauguré le 26 mars dernier. Situé sur la commune de



Saint-Avé, près de Bilaire, en limite de commune avec Vannes, il reste proche et accessible de la gare de cette dernière.

Il possède une salle de concert modulable de 250 à 500 places. Il regroupe aussi cinq studios de répétition (5 euros de l'heure pour un groupe), un studio d'enregistrement avec une formation à la musique assistée par ordinateur, sans oublier un centre de documentation et l'espace multimédia.

Cet ensemble permet d'être à la pointe de l'innovation grâce aux compétences et aux moyens techniques mis à disposition des musiciens.

Salle de concert pour les musiques actuelles, l'Echonova propose une cinquantaine de concerts par an.

Musiques actuelles : styles d'expression musicale comme la pop, le rock, le blues, la soul, le hip-hop, le funk, le reggae, le dub... enfin toutes les musiques de nos jours.

Contact : tél. 02.97.62.20.40

- [infos@lechonova.com](mailto:infos@lechonova.com)

- [www.ECHONOVA.com](http://www.ECHONOVA.com)

Adresse : 1, rue Léon Griffon, 56890 Saint-Avé.

## CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE VANNES

Le vendredi 29 janvier, il a été procédé à l'inauguration des travaux de réhabilitation et d'entretien du Centre de secours principal de Vannes.

Bien que n'intervenant pas sur notre commune sauf en cas de renfort indispensable (nous sommes rattachés au Centre de Surzur), il est intéressant de découvrir le centre de Vannes.



En 2009 :

- 6.073 interventions

- parc automobile composé de 43 véhicules

- effectif de 184 pompiers, composé de 17 officiers, 54 sous-officiers, 113 hommes de rang

- montant des travaux réalisés au centre par Vannes Agglo: 2.800.000 € HT.

Les 6.073 interventions de 2009 se décomposent ainsi :

- 499 incendies (8 %)

- 520 accidents (9 %)

- 656 opérations diverses (11 %)

- 4.398 secours à la personne (72 %).

### ACTIVITÉS DU CENTRE DE SECOURS DE SURZUR

Ce centre est dirigé par le Capitaine Bernard Guillo, également président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Morbihan, que nous avons eu le plaisir d'accueillir l'an dernier dans la salle de l'Estran à l'occasion de la Sainte Barbe.

En 2009, le centre de Surzur est intervenu 18 fois au Hézo :

- 8 secours à la personne

- 3 accidents de la circulation

- 1 feu d'habitation, 5 feux divers

- 1 opération diverse.

Profitons de l'occasion qui nous est donnée pour remercier chaleureusement les Soldats du feu pour leur dévouement sans limite.

## SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

M<sup>me</sup> Boyce, maire du Hézo, a présenté aux élus du Conseil communautaire le rapport suivant :

La France a confirmé son engagement à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (- 3% par an, en moyenne). Le développement de l'énergie éolienne s'inscrit dans le cadre général de la lutte contre le changement climatique.

Dans ce contexte, nous avons engagé l'élaboration d'un Schéma de développement éolien à l'échelle de Vannes agglo, véritable outil de cadrage et de référence destiné à promouvoir un développement harmonieux de l'énergie éolienne sur un territoire.

Un Comité de pilotage composé d'élus communautaires, de techniciens et de partenaires (Préfecture, ADEME,

DIREN, CAUE, ODEM, DRIRE, DDE, RTE, SDAP, Délégation de l'aviation civile...) a été constitué et le bureau d'étude AIRELE a été mandaté pour assister l'Agglomération au cours des deux étapes de conception de ce schéma :

**Etape 1 : élaboration d'un diagnostic technique et paysager du territoire.**

Cette première étape a consisté à identifier des secteurs pouvant présenter des aptitudes à accueillir des éoliennes en tenant compte des contraintes humaines, écologiques et paysagères, du potentiel éolien et des possibilités de raccordement aux réseaux électriques.

La sensibilité paysagère du territoire et les contraintes d'altitude de l'aviation civile par rapport à la procédure d'atterrissage des avions à l'aérodrome de Vannes - Golfe du Morbihan ont orienté la réflexion sur le moyen éolien (80 à 100 m maximum).

**Etape 2 : croisement des diagnostics pour définir des zones potentielles et concertation.**

La synthèse des enjeux humains, écologiques et paysagers a permis de mettre en évidence les secteurs du territoire susceptibles d'accueillir des éoliennes. Après études plus fines de terrain et concertation avec les communes, trois secteurs présentant un

potentiel pour l'implantation de parcs moyen éolien ont été identifiés sur les communes de :

- **Saint-Nolff** (le Coin du Bois) pour une puissance comprise entre 1 et 4,5 MW
- **Elven** (secteur de Lescastel/Le Lenn) pour une puissance comprise entre 1 et 10 MW
- **Sulniac** (secteur de La Salle/Le Guerhuet/Tréguem) pour une puissance comprise entre 1 et 10 MW.

Vannes Agglo a souhaité associer la population dans le processus d'élaboration du Schéma de développement éolien. Une exposition suivie d'une réunion publique ont été organisées dans chacune des communes concernées en septembre et octobre 2009.



Conformément aux dispositions de la loi du 13 juillet 2005 (n° 2005-781), sur la base de ce Schéma, les Zones de Développement Eolien (ZDE) proprement dites seront proposées par les communes au Préfet qui, après consultation des services de l'Etat, approuvera ou non la création de chaque ZDE. Au sein de ces ZDE, les opérateurs pourront éventuellement après étude économique et environnementale et obtention du permis de construire par le Préfet, y déployer des projets éoliens.

Ce Schéma de développement éolien de Vannes agglo a été adopté lors de la séance du 18 février dernier.

**Dernières informations.** - Ce schéma sera certainement modifié pour tenir compte des amendements au "Grenelle II" (distance minimale de 500 m entre éoliennes et habitations, seuil plancher de cinq éoliennes par site...).

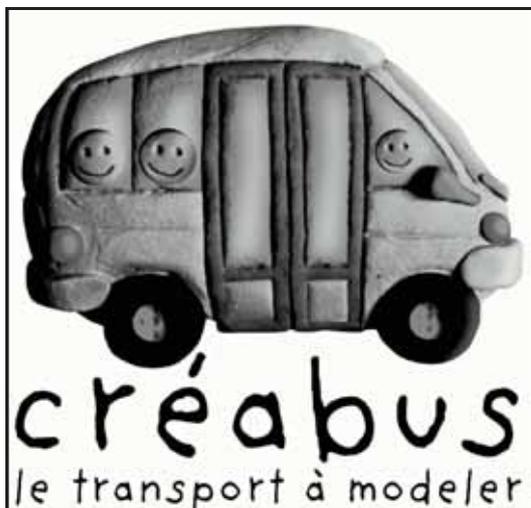
## TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2010

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue par Vannes Agglomération qui en détermine tous les ans son mon-

tant. Pour 2010, son taux a été maintenu, pour Le Hézo, à 10,41 %, identique à 2009.

## UTILISATION DE CRÉABUS

ou LE TRANSPORT À LA DEMANDE  
POUR TOUS.



La réorganisation du réseau TPV à la rentrée 2008 s'est accompagnée de la création du service de transport à la demande Créabus, essentiellement concentré sur les communes de la deuxième couronne de Vannes (dont Le Hézo).

Avec 10.249 voyages réalisés avec ce type de transport en 2009, la progression

est de 140,76 % par rapport à 2008 sur l'ensemble de l'agglomération.

Seuls 10 Hézotins ont utilisé ce service en 2009 et aucun au cours du premier trimestre 2010.

Nous pensons donc nécessaire d'en rappeler les modalités :

### QUAND PUIS-JE UTILISER CRÉABUS ?

Du lundi au samedi, entre 8 h et 18 h.

### OÙ PUIS-JE ME DÉPLACER AVEC CRÉABUS ?

Directement à l'intérieur de la zone regroupant Séné, Le Hézo, Noyal, Surzur, La Trinité-Surzur, Trédion, Theix, Sulniac, Trefléan, Elven, Saint-Nolf, Monterblanc et Saint-Avé.

Points de correspondance avec le réseau urbain : Le Pouffanc et la Gare SNCF.

### COMMENT ME DÉPLACER AVEC CRÉABUS ?

Les déplacements sont possibles d'un arrêt TPV à un autre arrêt TPV à l'intérieur de la zone décrite, et en correspondance avec le réseau urbain dans l'heure qui suit l'oblitération du ticket.

### COMMENT RÉSERVER CRÉABUS ?

Appelez CREABUS (tél 02.97.01.22.88), de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, et le samedi de 8 h à 12 h 30.

L'opérateur enregistre la demande de réservation. En l'absence de service existant dans l'heure, un transport est créé dans un délai d'une heure maximum. La réservation doit intervenir jusqu'à une heure avant le déplacement et le matin pour le samedi après-midi (la veille avant 17 h pour un déplacement le lendemain à partir de 8 h).

### PRIX D'UN TRANSPORT AVEC CRÉABUS ?

Le même que sur l'ensemble du réseau TPV: 1 ticket (valeur 1,30 €) par voyage. Carnet de 4 voyages : 4,40 €. Carnet de 10 voyages : 9,80 €.

### POINTS DE PRISE EN CHARGE AU HÉZO ?

Deux points de départ et de retour : un au centre bourg (Mairie) et un autre à l'arrêt bus de l'espace covoiturage.



## L'AQUAGOLFE À SURZUR

Le centre aquatique « Aquagolfe » de Vannes Agglo a ouvert ses portes à Surzur le 22 janvier 2010 en présence de nombreux élus de l'agglomération vannetaise. Il possède trois bassins couverts, un jacuzzi et un espace balnéo (sauna, jacuzzi, hammam et douche massante).



Il offre en plus à l'extérieur, en été, une rivière à bouées, un pentagloss ainsi qu'un petit bassin.

De nombreuses activités aquatiques sont possibles, soit en stage court pendant les vacances, soit en période longue.

On peut y apprendre à nager, pratiquer la natation sportive ou artistique.

Bambin'eau et Marm'eau accueillent les enfants de 6 mois à 6 ans.

Pour ceux qui ont peur de l'eau, il existe une activité spécifique : Aquaphobie.

Aquagym et Aquados permettent à tous, nageurs ou non, de muscler toutes les parties du corps de manière douce ou tonique.

Tarifs entrée : 4,20 € de 3 à 17 ans et 5 € adulte de septembre à juin (4,50 € et 5,40 € en juillet et août).

Pour tout renseignement : 02.97.42.05.33 ou [aquagolfe@segap.fr](mailto:aquagolfe@segap.fr)

Adresse : Motten Graetel, 56450 Surzur.

## MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Nous avons relevé avec plaisir, dans la dernière promotion des Médailles d'Honneur du Travail, le nom de :

- M. Jean-Michel TUAL, employé de banque à la CIC Banque CIO-BRO à Nantes, domicilié au Hézo, Médaille de Vermeil ;

et, au titre de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, celui de :

- M<sup>me</sup> Shahira JOURDAIN, attachée principale à la Mairie du Hézo où elle exerce les responsabilités de Directrice Générale des Services, s'est vue décerner par M. le Préfet du Morbihan la Médaille d'Argent en récompense de son dévouement au service des collectivités locales.

*Qu'il nous soit permis de féliciter chaleureusement les nouveaux médaillés, avec*

*une attention particulière pour M<sup>me</sup> JOURDAIN, qui accompagne la Commune, ses habitants, son personnel, l'équipe municipale, avec professionnalisme et compétences.*



## ÉTAT CIVIL

### MARIAGE

Le 9 janvier 2010, Bernard Reboutier et Suzette Lavaud.

### NAISSANCES

Le 16 février 2010, Léna LE BORGNE

Le 14 mars 2010, Isis KASSA.

Le 7 avril 2010, Jade GIRAUDON.

### DÉCÈS

Le 21 mars 2010, Laëtitia Motte.

Le 21 mars 2010, Kévin Coquaud.

## L'ESTRAN ACCUEILLE L'A.D.M.R. 2009



Les intervenantes de l'ADMR (Association de Services à Domicile) du secteur Le Hézo, Saint-Armel, Noyal, Le Tour-du-Parc, se sont retrouvées le mardi 26 janvier

à la salle polyvalente L'Estran pour une rencontre de travail.

M<sup>me</sup> Caro, adjointe aux Affaires sociales, après avoir excusé M<sup>me</sup> le Maire sollicitée par ailleurs, a souhaité la bienvenue à toutes et à tous. Puis elle a souligné le rôle

majeur des intervenantes de l'ADMR auprès de personnes âgées sur notre commune, tant dans les fonctions ménagères ou d'aide à la personne, sans oublier les courses hebdomadaires pour certaines.

M<sup>me</sup> Ehanno-Toquer, animatrice ADMR du secteur, avait également invité M<sup>me</sup> Fleury et M. Le Moulec, coordinateurs ADMR, M. Guilbert, adjoint aux travaux et à l'information, et M<sup>mes</sup> Alos et Laigo, conseillères municipales.

La rencontre s'est achevée autour du verre de l'amitié puis d'un buffet froid préparé par M<sup>me</sup> Ehanno-Toquer, au cours duquel les échanges chaleureux se sont poursuivis.

## VIDE-ARMOIRES

Le 28 mars dernier, le premier vide-armoires a été organisé. Après la réussite mitigée de la bourse aux jouets de la fin 2009, plus de trente exposants sont venus dès 7 h 30, malgré le décalage horaire, pour installer leur stand.

Après une matinée plutôt calme, l'après-midi a été le fruit de nombreuses visites (gratuites). Le stand des crêpes, frites et boissons a réussi à fournir tout au long de la journée l'énergie nécessaire aux exposants pour tenir le rythme.

Cette manifestation aura permis de dégager un bénéfice d'environ 300 euros. Tous les participants ont été satisfaits de l'orga-

nisation et nous ont fait part de leur volonté de revenir l'année prochaine. Pour plus de détails sur le bilan de cette action, consultez le **tout nouveau site internet** : [www.amicalelaiquelehezo.com](http://www.amicalelaiquelehezo.com).



## LES ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE



### LA GRAVURE

Le service Patrimoine de la Ville de Vannes propose des ateliers pédagogiques pour les scolaires.

Dans ce cadre, les élèves de Pascale Plassard (CP-CE1) ont pu visiter le musée des Beaux-Arts de Vannes. Puis des animateurs sont venus à l'école montrer le matériel et les techniques de gravure possible.

Enfin, les enfants ont pu pratiquer en demi-groupes la gravure sur plexiglas, sur zinc et sur lino.

Une fois gravé, il faut peindre (peinture à l'eau ou peinture grasse) et enfin tirer la presse. Chaque élève a expérimenté toutes les techniques possibles et satisfait sa curiosité devant cette activité originale.

Merci à l'équipe du service du Patrimoine pour sa patience et sa gentillesse.

### A LA PISCINE DE SURZUR

Les élèves de CP et de CE1 ont bénéficié de neuf séances de cours de natation à la nouvelle piscine de Surzur.

Après une séance de test pour connaître les aptitudes de chacun, un maître nageur s'est occupé d'un demi-groupe pendant que l'autre était encadré par leur institutrice et l'AVS.

Il a fallu s'organiser dans les vestiaires (filles-garçons) et gérer ses petites affaires sans maman à côté ! Quelle excitation ! C'est drôle de se voir en maillot de bain avec un bonnet sur la tête !



*Comme des poissons dans l'eau !*



Malgré les appréhensions du début, tous ont progressé tant dans l'eau qu'en autonomie et pris du plaisir.

Merci à la municipalité qui a payé la totalité des séances et le transport.

### ZIG-ZAG

Les élèves de cycle 1 sont allés assister à une représentation de danse au Dôme de Saint-Avé : Zig-Zag.



Le déplacement était pris en charge par Vannes Agglo et l'entrée du spectacle par l'Amicale.

Les élèves ont puisé dans le spectacle pour se lancer dans des activités d'expression corporelle.

Merci à l'Amicale.

### QUOI DE NEUF

#### CHEZ LES CYCLE 3 ?

Cette année, les élèves de cycle 3 participent à un projet "théâtre", pas dans le sens classique du terme (NDR: ce n'est pas le genre de la maison!) mais un projet axé sur l'improvisation théâtrale.

Avec l'aide de Renaud Lepape, intervenant dans le domaine, comédien que l'on peut voir jouer dans différentes prestations comme "Les Forsini", "Bric et Brac", "Gardié"... et fondateur de plusieurs ateliers d'improvisation dans la région, les élèves de cycle 3 touchent à l'essence même de la comédie.

Des ateliers d'expression corporelle ont été travaillés en début d'année avec M<sup>me</sup> Grandadam. Ils visaient à permettre à chacun des élèves de la classe de prendre confiance en soi, en sa façon de s'exprimer, en son corps, et également d'avoir confiance en les autres membres de la classe qui veillent à garder un regard bienveillant sur les prestations de leurs camarades.

Depuis le mois de mars, M. Lepape se rend régulièrement à l'école pour deux heures d'ateliers théâtraux: "Ma vie d'objet", "Zapping" et "Machines infernales" sont au programme, ainsi que de nombreux autres exercices qui enrichissent le vocabulaire et qui apprennent aux enfants à parler en public en utilisant leur voix, leur visage et tout leur corps.



## SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

### **UN PETIT MOT DES ANIMATEURS DES ACTIVITÉS DE L'AMICALE**

Après une année laborieuse, les enfants vous ont présenté leur spectacle le samedi 29 mai, dans la salle de L'Estran, sur le thème "Protégeons notre planète".

Si l'année dernière ils vous avaient fait voyager en forêt de Brocéliande, cette année ils nous ont fait prendre conscience de la bêtise humaine vis-à-vis de notre planète et de son non-respect.



Tout au long de la soirée nos vingt-cinq artistes, âgés de 3 à 14 ans, ont nettoyé la terre de ses ordures ménagères, ont joué avec la pluie, les parapluies, ont fait bouger les quatre éléments (l'air, le feu, la terre et le vent), sans oublier notre jardinier agressé par ses fleurs.



Au final, Monsieur Arbre, pollué au début du spectacle, a retrouvé sa beauté et sa gaieté, grâce



au travail des enfants et nous les en remercions.

Nous n'oublierons pas de remercier Théo, le chanteur, François, notre costumière et habilleuse, Maryse, notre aide-habilleuse, et Adrien, notre ingénieur son et lumière, sans qui le spectacle n'aurait pas eu le même charme.



Merci également aux mamans qui ont apporté des gâteaux, aux très nombreux spectateurs venus encourager les artistes en herbe, à l'Amicale et à la Municipalité pour le prêt de la salle tout au long de l'année.

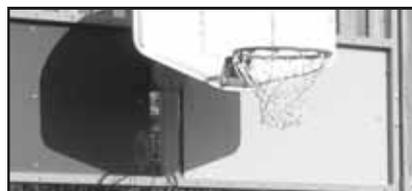
Michèle, Dominique, Corinne.

### **SOUS LES PANIERS**

Un grand merci aux jeunes basketteuses et basketteurs qui se sont investis tout au long de l'année malgré le temps. Ces jeunes ont énormément progressé depuis la création de l'animation "Initiation basket" il y a un an. Malheureusement nous n'avons pas pu engager d'équipe en championnat non par manque d'effectif mais en raison de la diversité des âges. Leur avenir sportif est prometteur car ce sont des bat-tants. Je souhaite organiser le jour de la kermesse de l'école (samedi 26 juin) un match amical avec parents et enfants.

Venez nombreux et inscrivez-vous auprès de Frédo, tél. 06.84.13.19.82. Rendez-vous sur le terrain à 16 h 30, vos enfants vous attendent.

Frédo.



Les élèves observent, participent, s'investissent, progressent et prennent beaucoup de plaisir à faire tomber les barrières de leur timidité pour mettre en avant toutes leurs qualités.



Le 1<sup>er</sup> juin au soir, à la salle de L'Estran, les élèves de M<sup>me</sup> Grandadam ont fait leurs premiers pas sur scène, pour un "match d'impro", devant leurs familles. Cela a été une grande victoire pour chacun d'eux.

### **INSCRIPTIONS RENTÉE SCOLAIRE 2010/2011**

La directrice de l'école peut recevoir les nouvelles inscriptions pour des élèves nés entre 2000 et 2007. Merci de téléphoner avant de venir à l'école au 02.97.26.45.69.

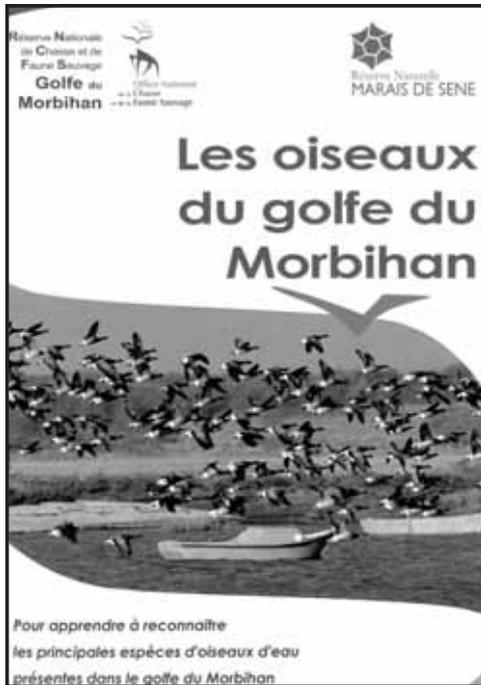
### **AVIS AUX JEUNES PARENTS ET ASSISTANTES MATERNELLES**

Nous vous rappelons qu'il existe un atelier d'éveil musical destiné aux moins de 3 ans. Il se déroule tous les mercredis matins de l'année scolaire, de 9 h 30 à 10 h 30 à l'école Vert Marine.

Renseignements et inscriptions : Michel Tanguy, tél. 06.80.98.17.94.

## LES OISEAUX DU GOLFE DU MORBIHAN... ET DE LA RIVIÈRE DE NOYALO

La Réserve naturelle du marais de Séné, avec le concours de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et d'autres



partenaires, a édité un fort joli dépliant pour apprendre à reconnaître les principales espèces d'oiseaux d'eau présentes dans le golfe du Morbihan et dans les marais endigués. Vous pouvez vous le procurer dans le hall de la mairie ou, à l'occasion d'une visite découverte, directement à la Réserve de Séné (tél. 02.97.66.92.76).

La Réserve naturelle des marais de Séné a été créée en 1996. Elle s'étend sur 530 hectares. Plus de 200 espèces d'oiseaux y ont été observées et 76 y nichent. C'est un site essentiel pour les oiseaux qui fré-

quentent le golfe et fait l'objet d'un suivi important. Une partie de la réserve est aménagée pour l'accueil du public : plateforme et observatoire, cheminement en bois.

De son côté, la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du golfe du Morbihan, créée en 2008, s'étend sur 7.358 ha de vasières, herbiers et chenaux. Elle a pour vocation de maintenir l'attractivité du site pour les oiseaux par la préservation de la qualité des habitats existants et la tranquillité des oiseaux. Accessible depuis les points publics existants, elle est essentiellement utilisée comme zone de nourrissage et de repos des oiseaux en période de nidification ou en hivernage.

Les premiers migrateurs hivernants arrivent dès le mois de juillet, le pic d'abondan-

ce atteint plus de 60.000 oiseaux courant novembre et décembre.

Canards limicoles, hérons, aigrettes, laridés, sternes pierregarins, avocettes élégantes, échasses blanches, tadornes, aigrettes garzettes, bernaches cravants, foulques macroules, sarcelles d'hiver, chevaliers gambettes, courlis cendrés, grands cormorans, pour ne citer qu'eux, sont des habitués de nos espaces naturels.

### NETTOYAGE DU LITTORAL

Pour sa sixième édition, le nettoyage du littoral est prévu le samedi 16 octobre. Rendez-vous devant la mairie à 10 heures.

Nous fournirons sacs et paires de gants. Toutes les bonnes volontés seront accueillies et nous vous attendons nombreux.

### ON A BESOIN DE VOS MAINS...



### ...TOUTE L'ANNÉE !

## RANDONNÉE PÉDESTRE AU DÉPART DU HÉZO



randonnée de 23 km sur notre commune et les communes voisines.

Ils étaient près de 300, le samedi 17 avril, à avoir répondu à l'invitation que le Comité départemental de la Fédération Française de Randonnée pédestre leur avait lancée avec point de départ à L'Estran, pour une

Répartis en trois groupes, les randonneurs ont profité d'un temps clément et ont particulièrement apprécié les moyens mis à leur disposition par la commune pour que cet événement soit vraiment à la hauteur de leurs attentes.

Cette manifestation était organisée dans le cadre de la Rando Bretagne, du 10 au 25 avril, qui a comptabilisé 4.550 participants entre le pays de Brocéliande au nord et le pays de Rhuys et de Vilaine au Sud. Un record pour cette manifestation qui totalise vingt ans d'ancienneté !

## TRAVAUX D'ENTRETIEN

### CHEMINS CÔTIERS

Respectant le programme d'entretien annuel, le personnel communal a poursuivi, en avril et juin, la remise en état du chemin côtier de La Garenne à Kerfontaine.



### ESPACE L'ESTRAN

La butte de terre végétale entreposée sur le terrain lors de la construction de la salle polyvalente a disparu ! Bien que faisant le bonheur des enfants lors de l'utilisation du site, elle représentait quelques risques... Une pelouse, en continuité, a été semée et la clôture immédiatement reposée.

### JACHÈRES FLEURIES

La terre végétale récupérée à L'Estran a été répartie par le SIVEV sur les espaces plans autour du rond-point. Venue "enrichir" la qualité du terrain, espérons qu'elle contribuera à la réussite, si la météo apporte sa contribution, au fleurissement de ces espaces où ont été semées différentes jachères.

### ROUTE DE SURZUR

La circulation a dû être limitée, fin avril, sur cette voie communale afin de permettre le remplacement d'une buse souterraine traversante complètement écrasée et bouchée. L'eau ne s'écoulait plus dans les fossés, le bord de la route commençait à s'affaisser. Ces travaux ont été réalisés par la SACER, sous la conduite de M. Audic. Profitant de la fermeture de cette voie à la circulation, le SIVEV a réalisé à notre demande et en avance sur le planning prévu, l'opération "point temps" sur l'ensemble de cette route. Cette opération sera poursuivie, probablement en juillet, sur les autres voies communales.



### TERRAINS DE BOULES

Tous les ans, la Commune s'implique dans la préparation des terrains de boules de Saint-Armel destinés à accueillir le tournoi "Patrice Laigo" organisé par l'Union Sportive Saint-Armel / Le Hézo. Deux jours durant, les 26 et 27 avril, Christophe et Didier sont allés renforcer l'équipe des services techniques voisins.

### À L'ÉCOLE VERT MARINE

Le mercredi, tout le monde le sait, les enfants n'ont pas classe ! Alors, le 20 janvier l'entreprise CTPR en a profité pour occuper la cour et s'intéresser au réseau eaux usées de l'école. En effet, depuis quelque temps l'équipe enseignante et le personnel de service avaient remarqué des odeurs nauséabondes au sein de l'établissement. Après enquête auprès de la SAUR, société délégataire du réseau d'assainissement auprès du SIAEP, il nous avait été conseillé de mettre en place un siphon supplémentaire dans la cour de l'école en amont du réseau intérieur pour éviter les remontées d'odeur. C'est chose faite. Espérons que ces travaux participeront efficacement à l'éradication du problème.



## REPAS FESTIF DE L'AMICALE

Après la bourse aux jouets et le vide armoires, l'Amicale Laïque a connu un franc succès avec sa troisième manifestation publique organisée à L'Estran le samedi 15 mai : un repas festif où les convives costumés ont été remarqués !

La nouvelle équipe de l'Amicale, animée par Sylvie Caudal, a visé juste : plus de cent personnes ont répondu à son invitation. Une bonne nouvelle pour la trésorière et par voie de conséquence pour l'Ecole Vert Marine. En effet, les bénéfices de ces différentes manifestations alimentent directement certaines activités de l'école.

Remerciements aux bénévoles pour leur implication et à l'Amicale pour son initiative (à renouveler).



## SALLE DE L'ESTRAN : UN PREMIER BILAN

Déjà un an d'utilisation... Par qui ? Dès son ouverture, la salle a accueilli une exposition pour la Semaine du Golfe pendant une douzaine de jours.

Elle a été réservée 22 jours par nos associations locales et 3 jours par des associations extra-locales (SIAEP, Amicale des pompiers, Randonneurs du Pays de Vannes). Enfin, bien sûr, elle a été louée aux résidents 21 jours et 9 jours à des non-résidents à l'occasion de fêtes familiales.



Un an de fonctionnement et 79 jours d'utilisation ponctuelle... Les personnes qui l'utilisent sont satisfaites des prestations proposées et l'équipement de la cuisine est particulièrement apprécié. L'Estran accueille également quatre fois par semaine les activités danse, arts plastiques, gymnastique pour tous proposées par l'Amicale Laïque.

L'équilibre est respecté entre l'utilisation des particuliers et des associations.

## ACTES DE VANDALISME

L'année dernière, c'étaient des clôtures de particuliers et deux transformateurs publics qui avaient subi les assauts de graphistes amateurs.

Cette année, ce sont les installations électriques du passage piétons sous la R.D. 780 qui ont été saccagées... Plus la barrière en bois protégeant son accès côté Lézuis... Puis récemment une vitre de l'abri bus rue Lann Vrihan a été brisée. Une autre vitre de la mairie est marquée par un impact de la grosseur d'une balle de tennis : il faudra la remplacer... Un panneau de limitation de vitesse (50) a été "emprunté" probablement



pour un anniversaire ! Il n'est pas revenu ! Sans oublier les quelques bacs à fleurs pillés. Et cette liste n'est pas exhaustive...

Toutes ces déprédations ont un coût : il est assumé par tous, dans un premier temps.

Mais là n'est peut-être pas le plus important. Le plus important c'est un comportement à la dérive de certains individus qui ne sera pas sans conséquences pour leur avenir. Car, évidemment ces excès entraînent systématiquement le dépôt de plaintes auprès de la Gendarmerie suivies, après identification des auteurs, de poursuites.

## UNE NOUVEAUTÉ AU HÉZO

### UN CONTAINER POUR RÉCUPÉRER LES TEXTILES

Le volume de textiles et de chaussures usagées représente, à l'échelon de l'agglomération vannetaise, un potentiel d'environ 1.200 tonnes par an. Afin de favoriser leur recyclage par des filières fiables de réemploi et de valorisation, Vannes Agglo a décidé de s'associer à la société Le Relais (membre d'Emmaüs France) pour étendre le dispositif de collecte sur l'agglomération avec l'accord des communes intéressées.

Au Hézo, le point de collecte se situe près du cimetière, à côté des containers recevant les papiers, les emballages et les verres.

Si vous disposez de vêtements et de chaussures dont vous n'avez plus l'usage, vous pouvez les déposer dans le container prévu à cet effet facilement reconnaissable.

Une fois collectés, les textiles et chaussures sont triés et classés en plusieurs centaines de catégories.

Près de 85 %\* des produits récupérés sont ensuite donnés à des associations caritatives, vendus à petits prix dans certains magasins ou recyclés sous forme de chiffons, d'effilochages ou d'isolants thermiques pour l'habitat.

Cette collecte permet aussi d'assurer le maintien, voire le développement, d'em-



ploi d'insertion ou de réinsertion par le travail dans le domaine de la récupération et du recyclage textile. Plus d'informations sur le volet social de cette opération sur [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org).

\* Les quantités restantes sont, soit incinérées, soit enfouies.

### **DATES À RETENIR**

**KERMESSE DE L'ÉCOLE**  
le samedi 26 juin

**FEU D'ARTIFICE**

Mardi 13 Juillet  
Route du Moulin  
Animations à partir de 19 h 30

**FEST NOZ**

Samedi 7 Août - 19 h 30  
Espace L'Estran

**TOUR DE RHUYS  
CYCLISTE**

Départ route du Moulin  
Dimanche 12 Septembre - 14 h 15

**CÉRÉMONIE  
DU SOUVENIR**

Jeudi 11 Novembre à 17 h  
Allée de Salins

## QUELQUES CONSEILS DE PRUDENCE

### LA GENDARMERIE VOUS INFORME...

#### **Ne tentez pas les voleurs**

- Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile.

- Placez vos objets de valeur dans une pièce où vous ne recevez pas les visiteurs.

#### **Limitez les risques**

- Si vous devez vous absenter, ne cachez pas les clés sous le paillason ou le pot de fleurs, ce sont les premiers endroits visités (confiez un double à une personne de confiance).

- Changez votre serrure si vous avez perdu vos clés (n'inscrivez pas vos nom et adresse sur le porte-clés).

- Évitez les habitudes, les absences les mêmes jours aux mêmes heures autant que possible.

- Renforcez les issues : portes avec oeilletton ou chaîne de sécurité, persiennes aux fenêtres.

- Évitez les boîtes aux lettres trop pleines qui trahissent votre absence.

- Sur votre boîte aux lettres et dans l'annuaire, n'indiquez que votre nom de famille

(pas de mention "veuf", "madame").

#### **Identifiez vos visiteurs**

- Avant d'ouvrir votre porte, identifiez vos visiteurs à l'aide de l'œilletton ou d'un entrebâilleur.

- Attention aux individus se déclarant agents EDF-GDF, du service des eaux, de la gendarmerie ou de la police... que vous ne reconnaîtriez pas formellement. Ils doivent être munis d'une carte professionnelle officielle : n'hésitez pas à la demander.

#### **Rompez votre isolement**

- Ayez à proximité du téléphone les numéros de vos proches, voisins, amis, médecin ainsi que les numéros d'appel d'urgence : forces de l'ordre, pompiers, SAMU...

- Signalez à vos proches vos absences, vos soucis, vos doutes.

- Pour vos divers travaux (ramonage, élagage...) faites appel à des professionnels connus. Méfiez vous des offres de service alléchantes de démarcheurs à domicile ou d'appels téléphoniques.

**En cas de doute, appelez le 17.**

## AMICALE LAÏQUE : BILAN INTÉRESSANT

Depuis la rentrée scolaire, l'Amicale Laïque a payé plus de 1.300 euros (mai 2010) d'abonnements aux revues, entrées au théâtre, Océarium... à la place des parents de l'école Vert Marine. D'ici la fin de l'année scolaire, la facture totale devrait s'élever à environ 2000 euros. A cela vient s'ajouter la soirée d'Halloween, le spectacle de magie pour Noël, les cadeaux de Noël (subventionnés par la mairie)...



Afin de financer tous ces projets, nous avons organisé plusieurs manifestations, telles que la tombola, la bourse aux jouets... Malheureusement, deux manifestations ont dû être annulées : le repas des grand-mères, faute de participants, et le loto qui demandait un apport financier trop important en l'état actuel des comptes de l'association.

Heureusement, la tombola, le marché de Noël, le vide-armoires et dernièrement le repas festif ont attiré de nombreuses per-



sonnes (près de 120 personnes ont dansé jusqu'à 1 heure du matin). Nous ne pouvons regretter que le peu d'inscriptions des parents d'élèves. En revanche, je reste persuadée que lors du spectacle de fin d'année (29 mai), la fréquentation aura été forte, tout comme lors de la PREMIÈRE KERMESSE DE L'ÉCOLE organisée le 26 juin prochain à l'école Vert Marine.

Cette manifestation, image de la vie de l'école et de l'envie des parents de participer, chacun à son niveau, au financement des projets pédagogiques de ses enfants, sera, j'en suis persuadée, une réussite. Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux pour venir sauter dans le château gonflable, participer à la tombola, dévorer les crêpes de Maryvonne (notre Madame crêpes, fidèle au poste depuis plus de trente ans) et dîner au repas convivial du soir.

Pour information, en date du 17 mai, l'association disposait de fonds insuffisants (environ 2.000 euros) pour participer pleinement au financement des projets pédagogi-



ques de l'année prochaine, dont le voyage scolaire du cycle 3 est un symbole fort. Venez nombreuses et nombreux, invitez vos proches et amis lors de la kermesse du 26 juin et lors de la fête de la palourde du 24 juillet.

Afin de vous informer le plus rapidement possible, un site internet a été créé depuis quelques jours. Toutes les informations sur les manifestations, le bilan financier, les locations et les activités sont disponibles sur : [www.amicalelaiquelehezo.com](http://www.amicalelaiquelehezo.com).

La rentrée 2010/2011 approchant à grands pas, l'Assemblée générale de l'association aura lieu le jeudi 9 septembre 2010. Venez nombreuses et nombreux pour renouveler le bureau et participer aux décisions de l'association.

L'Amicale ce n'est pas que le bureau mais l'ensemble des parents d'élèves et bénévoles souhaitant s'investir pour les enfants de la commune.

La Présidente, Sylvie CAUDAL.

## UNION SPORTIVE SAINT-ARMEL / LE HÉZO

**C**lub de football commun entre les deux communes, l'Union Sportive de football compte pour cette saison 2009/2010 : 36 joueurs et 16 dirigeants.

Deux équipes : une en D 2 et une en D 4.

Entraînement : mardi et jeudi de 19 h 00 à 21 h 00 avec M. Serge Camensuli.

Président : M. Armel Le Du.

Secrétaire : M. Dominique Amphoux.

Trésorière : M<sup>me</sup> Evelyne Laigo.

Entraîneur : M. Serge Camensuli.

Arbitre : M. Jean-Yves Gachet.

Correspondante : M<sup>me</sup> Evelyne Laigo.

### MANIFESTATIONS 2010 :

- Le samedi 03 avril 2010, l'U.S. Saint-Armel / Le Hézo a organisé sa traditionnelle **soirée couscous** pour le week-end de Pâques dans la salle de L'Estran au Hézo. Plus d'une centaine de personnes se sont retrouvées autour d'un repas dans une ambiance très conviviale.

Cette soirée a été l'occasion, comme de coutume, d'offrir un cadeau lors d'une naissance au sein d'une famille de joueurs.

- **Footboules**, challenge Patrice Laigo, décalé au dimanche 30 mai 2010 en raison de

la fin du championnat jusqu'au dimanche 23 mai 2010, au terrain de foot, à Saint-Armel.

- Participation à la **Fête des Deux Cales** à Saint-Armel, le samedi 22 mai 2010.

- **Soirée du 13 juillet**, mardi 13 juillet 2010, au pont du moulin, à Le Hézo. Feu d'artifice, restauration sur place.

Renseignements : auprès du Président au 02 97 26 48 83 et pour la correspondance au 02 97 26 48 11.



*Notre photo* : Sylvain Delot, joueur, et son épouse Lauren ont reçu un cadeau pour leur petit Brévalann né en janvier dernier.

## FÊTE DES DEUX CALES À SAINT-ARMEL

**L**e samedi 22 mai, la Fête des Deux Cales associant les deux communes de Saint-Armel et de Séné a eu lieu au Passage.

Une assistance fort nombreuse a pu profiter dans la bonne humeur des différentes animations proposées dans lesquelles deux associations intercommunales se sont impliquées : l'U.S. Saint-Armel / Le Hézo et l'Association des Retraités Saint-Armel / Le Hézo ainsi que plusieurs élus.

Un succès à renouveler en 2012, puisqu'en 2011 ce sera la semaine du Golfe.



## ASSOCIATION PAROISSIALE

### LE PARDON DE LA SAINT VINCENT DU HÉZO

Le dimanche 24 janvier 2010, le traditionnel pardon de Saint Vincent du Hézo s'est déroulé en "grandes pompes".



*Après l'office, tout le monde s'est retrouvé dans la salle de L'Estran.*



En effet, notre dynamique curé doyen, le Père Joël Joubaud, présidait la célébration et déjà, dès la fontaine, le ton était donné.

Après la bénédiction d'usage donnée en ce lieu, la procession s'ébranlait à la suite de la croix, du buste et de la bannière de Saint Vincent; elle se fit par petits groupes afin de mieux concentrer les paroissiens autour du chant du vénérable patron des vigneron et ce jusqu'à l'église, qui résonnait déjà de cette mélodie jouée à l'orgue par Jacques Delanchy.

La célébration de la messe, devant une assistance nombreuse composée paroissiens du Hézo et de voisins venus des différentes paroisses du doyenné, lui donna une atmosphère très chaleureuse.

La présence très remarquée de Madame le Maire et du premier adjoint Loïc Le Bert ainsi que de M<sup>me</sup> Caro, adjointe, M<sup>me</sup> Burgard, conseillère, renforça le caractère solennel de cette célébration.

Le repas servi à la nouvelle salle communale L'Estran, mise gratuitement à notre disposition par la municipalité, a réuni de nombreux convives dans une ambiance joyeuse, animée par le groupe folklorique de Saint-Armel. L'équipe des serveurs dévoués a assuré le bon déroulement du repas. Merci à tous.

Puisse se perpétuer cette fête patronale et que notre "*Sant Huisant en Hézeu*" ne tombe pas aux oubliettes ! Rendez-vous en janvier 2011.

Georgette CERRAG.

Prochaine manifestation paroissiale :

#### **FEST NOZ**

**Samedi 7 août 2010 à la salle L'Estran.**

Avec les groupes de sonneurs "*Er Iann eur*" et "*Boullig Ruz*". Ambiance assurée ! Venez nombreux.

## ASSOCIATION DES PÊCHEURS À PIED PROFESSIONNELS

Le souci permanent de l'Association A3PGM (Association des Pêcheurs à Pied Professionnels du Golfe du Morbihan) est d'essayer de fédérer les pêcheurs à pied professionnels afin de mettre en place certains projets nécessaires pour assurer la pérennité de notre activité.

Il en est de même pour l'organisation de manifestations.

Malheureusement, le bureau de l'association s'est vu dans l'obligation d'annuler la fête de la palourde prévue en juillet compte tenu de la faible participation des acteurs à la dernière réunion préparatoire qui s'est déroulée au début du mois de juin.

L'association :

- a travaillé dernièrement sur le projet de réensemencement de juvéniles d'oursins dans le milieu naturel avec l'Agrocampus de Beg-Meil,

- s'intéresse à la reconquête d'espaces de travail par le réensablement (le sable a la particularité de capter aisément les larves),

- doit s'intéresser à la qualité de l'eau afin d'éviter le déclassement de certaines zones de pêche. Le golfe du Morbihan est un jardin magnifique que l'on se doit de respecter et entretenir.

O. LEGANGNEUX,  
Président de l'A3PGM.

## ASSOCIATION DES RETRAITÉS SAINT-ARMEL / LE HÉZO

**D**epuis l'abandon de l'ancienne salle du Hézo, toutes les réunions du Club des premier et troisième jeudis de chaque mois se passent à Saint-Armel, ainsi que les repas en 2008 et 2009 et les concours de coïncidence.

Après l'inauguration de la nouvelle salle polyvalente du Hézo, nous avons voulu la faire découvrir à tous. Le repas de printemps y était programmé le jeudi 25 mars 2010.

Pour ce repas, préparé et servi par les bénévoles du Club, nous avons voulu bénéficier de toutes les nouvelles installations de la cuisine, plus grande et bien agencée. Ce fut une bonne et joyeuse journée avec de la musique et la place ne manque pas.

L'Assemblée générale, prévue en février, a été reportée, du fait de l'absence du Pré-

sident, au jeudi 20 mai et s'est tenue à St-Armel. Le Club a participé à la Fête des Deux Cales le samedi 22 mai et a servi des crêpes, des galettes, des gâteaux ainsi que du café, du thé et du chocolat.

Le jeudi 29 avril, nous avons fait une sortie au Haras d'Hennebont avec une très agréable balade sur le Blavet avec passages d'écluses. Un seul regret : trop peu de participants.

Nous espérons davantage d'inscriptions pour la sortie du vendredi 2 juillet 2010 à Paimpol et le petit train du Trieux, davantage d'adhérents et peut-être aussi des extérieurs qui peuvent être intéressés par cette balade. Pour ce voyage, appelez au 02.97.26.44.20. Prix du voyage pour les extérieurs au Club : 67,60 €.

Bon été et bonnes vacances à tous.



## CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

### MARIANA ET LAURA CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Amérique du Sud, d'Europe, d'Océanie ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'Association CEI (Centre d'Echanges Internationaux).

Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou juste quelques mois au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture.

Pour compléter cette expérience, l'idéal est pour eux de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2010, le CEI-Club des 4 vents cherche des familles prêtes à accueillir Mariana (séjour de dix mois) et Laura (séjour de six mois). Elles sont respectivement originaires du Brésil et d'Allemagne et sont âgées entre 16 et 18 ans. Elles adorent parler français et ont des intérêts divers tels que le judo, le basket, l'équitation et la musique. Mariana

joue de la guitare par exemple.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (inscription scolaire, par exemple) et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, entrez en contact avec Hervelyne Penvern, tél. 02.99.87.57.49 ou 06.08.69.71.17.



## DÉPÔTS EN DÉCHETTERIE

Quelques rappels :

La déchetterie dont dépend la commune se trouve à Bonnervo à Theix. Voici ses jours et heures d'ouverture (fermeture des portes 10 mn avant) :

- **Du lundi au vendredi**, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

- **Le samedi**, de 9 h 00 à 18 h 30 sans interruption.

- **Le dimanche**, de 9 h 00 à 12 h 30.

On peut y déposer (gratuitement pour les particuliers) tout ce qui ne se collecte pas dans la commune et que l'on ne doit pas déposer dans les containers ou moloks (voir dernière page), c'est-à-dire : déchets de jardin ou de bricolage, cartons, électroménager, huiles usagées, etc.

### INFO IMPORTANTE

La déchetterie de Bonnervo sera fermée en fin d'année, pendant deux mois environ, pour la remise en conformité du plateau de déchargement.

Attention, pendant cette période, il faudra se rendre à la déchetterie de Tohannic.

### MARDI 23 NOVEMBRE : RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

Sont uniquement concernés : gros électroménager, meubles démontés, sommiers, matelas... uniquement dans la limite de 1 mètre cube.

**Il est obligatoire de téléphoner préalablement** au service compétent la veille avant 12 heures.

Tél. 0.800.300.245.

### COLLECTE "ORDURES MÉNAGÈRES"



Par ailleurs, la collecte "ordures ménagères" pour les quartiers concernés par le passage du camion, prévue le 11 novembre, est reportée au **vendredi 12 novembre**.

## DÉTECTEURS DE FUMÉE OBLIGATOIRES

L'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumées (DAAF)

dans tous les logements va devenir obligatoire (loi n° 2010-238 du 9-3-2010). La mesure entrera en vigueur dans 5 ans au plus tôt. La mise en place et l'entretien des détecteurs incomberont à l'occupant. Quarante-et-un modèles de DAAF sont d'ores et déjà certifiés "marque NF", à choisir de préférence.

## OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM), propriétaire des réseaux de distribution électrique, représente les 261 communes du département.



Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité au tarif réglementé, le SDEM invite les consommateurs à la prudence.

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, le dispositif de "réversibilité" permettant aux consommateurs particuliers, ayant opté pour une offre d'électricité à prix de marché, de revenir au tarif réglementé, prendra fin.

En effet, cette "réversibilité" n'a été accordée que jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Compte tenu du délai de six mois imposé par la loi avant de pouvoir revenir au tarif réglementé, les consommateurs souscrivant un contrat à prix de marché ne pourront donc plus, à priori, bénéficier de ce retour au tarif réglementé.

**En l'état actuel de la loi et en l'absence de modification législative, les consommateurs quittant les tarifs réglementés de vente d'électricité, que seul EDF peut proposer aujourd'hui, le feront donc de manière définitive.**

Le Gouvernement a indiqué son intention de pérenniser les tarifs réglementés de vente d'électricité et la "réversibilité" dans le cadre d'un projet de loi (loi NOME) qui doit être débattu cette année.

**Dans l'attente de la parution de nouveaux textes il convient de bien évaluer les avantages et les risques liés à un changement de fournisseur dans les mois qui viennent. N'hésitez**

pas à **contacter le SDEM au : 02.97.62.07.50.**

## UNE AIDE POSSIBLE : L'ALLOCATION ADULTES HANDICAPÉS

Il existe une possibilité d'aide pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des pathologies apparentées ayant moins de 60 ans. Elles doivent remplir certaines conditions d'incapacité et de ressources pour bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés. Cette allocation peut être assortie d'un complément de ressources ou de la majoration pour la vie autonome. **Informations complémentaires** sur le site <http://www.francealzheimer.org>.

Le taux d'incapacité est déterminé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui remplace la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La CDAPH se prononce aussi sur l'attribution de la Prestation de compensation, l'attribution de la carte d'invalidité, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Les demandes d'attribution de ces prestations doivent être établies auprès de la Maison départementale des personnes handicapées.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Un compte personnel confidentiel est disponible sur le site gouvernemental [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr).

Tout citoyen, entreprise ou association peut gérer à tout moment sa relation avec les services publics. Quinze démarches administratives sont déjà accessibles par ce site dont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales, de déclarer la perte de ses papiers d'identité et de demander leur renouvellement. Pour les plus de 16 ans, il est également possible de réaliser les démarches liées au recensement citoyen.



## ÉLAGAGE

### Un gage de sécurité et de qualité d'alimentation électrique :

Élaguer pour éviter tout contact des arbres avec les réseaux ! Lors d'un coup de vent, des surtensions ou des coupures d'électricité peuvent être provoquées par des branches qui touchent la ligne, des arbres fragiles qui tombent sur les lignes.

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, **ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres responsables.**

### LA PRISE EN CHARGE DE L'ÉLAGAGE

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

- si l'arbre, en domaine privé, débord sur le domaine public où est située la ligne électrique;
- si l'arbre a été planté, sur le domaine privé ou public, sans respect des distances réglementaires.

L'élagage relève de la responsabilité d'ERDF en dehors de ces deux cas spécifiques.

### LA RÉALISATION DE L'ÉLAGAGE

Lorsque l'élagage est à la charge du propriétaire, réalisé par lui ou par une entreprise agréée, le propriétaire doit faire une demande écrite à : ERDF - Hypervision élagage, 92, rue du Maneguen, ZI Kerpont, BP 5, 56850 Caudan cedex, qui lui indiquera les mesures de sécurité à appliquer pour la réalisation des travaux. Lorsqu'il est réalisé par ERDF, les propriétaires sont avisés par courrier et le bois est laissé sur place en l'état.

### ARBRES PRIVÉS

Tout propriétaire est tenu d'élaguer :

- les arbres débordant chez les voisins,
- les arbres dont les branches débordent sur les voies publiques. Ils sont susceptibles de provoquer gêne ou accident et, dans ce cas, la responsabilité du propriétaire peut se trouver engagée.

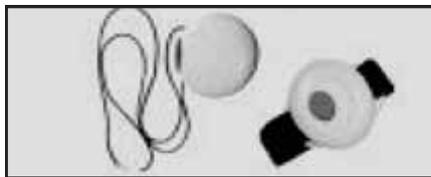
## TÉLÉASSISTANCE

Vous souhaitez continuer à vivre chez vous, malgré l'âge, le handicap, la maladie, la crainte d'une chute ou d'un malaise.

Pouvoir appeler quelqu'un simplement pour un réconfort ou un secours : ce serait tellement rassurant !

La téléassistance est le système le

mieux adapté pour garder l'esprit tranquille : en cas de difficulté une assistance vous est portée, de jour comme de nuit, sept jours sur sept, que vous soyez dans votre maison ou votre jardin.



### Prestataires intervenant au Hézo dans le domaine de la téléassistance :

- ADMR (Filien), s'adresser en mairie.
- ASSYTEL. **Distributeur local : M. Kerebel**, domicilié au Clos Forne, tél. 02.97.43.92.07 ou 06.13.99.02.19.
- AMPER Présence Verte (MSA), tél. 02.97.46.51.23.
- ADHAP Services (groupe Mondial Assistance), tél. 02.97.46.28.48.

Si les services sont sensiblement identiques, les tarifs peuvent varier d'un prestataire à l'autre. Il appartient à chacun de s'en informer préalablement.

## INFO ÉNERGIE

Près de chez vous, les spécialistes des Espaces Info Energie sont à votre service :

- pour trouver des solutions concrètes de maîtrise des consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage, équipement, choix des matériaux, climatisation...),
- pour vous aider à recourir aux



énergies renouvelables : solaire, bois, hydraulique...

- pour vous procurer des évaluations simplifiées de la consommation énergétique de l'habitat,
- pour transformer votre projet énergétique en acte concret, avec

tous les outils en main : de la solution technique à l'accompagnement financier.

### Qui sont ces conseillers ?

Les conseillers Info Energie sont des spécialistes des questions de l'énergie dans l'habitat, formés aux problématiques thermiques et climatiques. Ils bénéficient de formations spécifiques et régulières. Ils se forment sur les dispositifs d'accompagnement financiers.

### Gratuité, indépendance et neutralité.

Signataire d'une charte avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), les Espaces Info Energie s'engagent à assurer un conseil gratuit, objectif, neutre et de qualité.

**Contact** : 18, rue Richemont, 56000 Vannes ou, de 13 h 30 à 17 h 30, tél. indigo 0.820.820.466.

## PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

L'association Amper vous propose un service pratique et rapide pour simplifier votre quotidien : la livraison de vos repas à domicile.



Un service pour tous, sept jours sur sept, menus au choix, plats cuisinés à réchauffer, variés, équilibrés, copieux. Aucun engagement de votre part.

**Contact** : tél. 02.97.46.53.14.

## RESTAURATION À EMPORTER

M<sup>me</sup> Christine Dupont, demeurant à Sarzeau, nous informe qu'à dater du 10 juin elle exercera **tous les dimanches de 18 à 21 heures**, sous l'enseigne DTCR, son activité de restauration et vente à emporter de tous produits alimentaires et non alimentaires, **sur le parking de covoiturage, à l'entrée du bourg.**

*Nous lui souhaitons la bienvenue et la réussite pour son entreprise.*

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION - Edition de «La Garzette»

Présidente : M<sup>me</sup> Josiane BOYCE. - Membres du Comité de rédaction : Dominique ALOS, Victoria BAR-BIZET, Valérie BURGARD, Michèle-Paule CARO, Nicolas CAUDAL, Michel GUILBERT, Evelyne LAIGO, Loïc LEBERT, Olivier LEGANGNEUX.

Réalisation technique. - Maquette, mise en page : Michel GUILBERT.

Lecture : Victoria BAR-BIZET.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour **recycler**,  
il faut **trier** !

Un doute, une question ?  
N° vert 0 800 300 245



Pour **recycler**,  
il faut **trier** !

## Les papiers

- Magazines
- Journaux
- Prospectus
- Publicités
- Enveloppes
- Brouillons

**N'Y METTEZ PAS**

- Film plastique
- Carton
- Papier sale ou gras
- Mouchoir en papier

Les **textiles**,  
ça se **recycle** !

Donnez-leur une seconde vie  
Vos textiles et chaussures seront réemployés ou recyclés

Des nouvelles bornes  
ont été installées près de chez vous !

Pour **recycler**,  
il faut **trier** !

## Les emballages

- Bouteilles en plastique transparentes et opaques
- Conserves, barquettes, canettes, aérosols
- Briques alimentaires
- Petits cartons

Ecrasez les emballages. Ne pas les imbriquer entre eux.

**N'Y METTEZ PAS**

- Barquette en polystyrène
- Pot et barquette en plastique
- Sac plastique
- Grand carton d'emballage
- Emballage toxique

Pour **recycler**,  
il faut **trier** !

## Le verre

- Bouteilles sans leur bouchon
- Bocaux
- Pots

**N'Y METTEZ PAS**

- Verre brisé
- Vitre, miroir
- Vaisselle Porcelaine
- Céramique
- Ampoule

## Le compostage

Vous êtes de plus en plus nombreux à le pratiquer.

Un petit rappel est peut-être nécessaire pour réussir un compost de qualité. Pratiquement tous les déchets organiques sont compostables :

**Déchets de cuisine :** épluchures de fruits et légumes y compris les agrumes, coquilles d'œufs, marc et filtres à café, sachets de thé, restes de repas.

**Déchets de jardin :** tontes de gazon (en petite quantité), feuilles, herbes non grainées, fleurs fanées, branches broyées, déchets du potager...

**Autres déchets :** cendres (en petite quantité), essuie-tout, papier journal, fumier, foin, paille...

La Communauté d'Agglomération propose la mise à disposition d'un composteur individuel pour les personnes habitant le territoire de l'Agglomération.

### Inscription obligatoire

auprès du service  
« Collecte des déchets »  
de la Communauté  
d'Agglomération du  
pays de Vannes au

**02.97.68.33.81**

